

## En effectuant la marche-arrière pour sortir de chez lui Un locataire écrase l'enfant de son bailleur à Ntoum

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**JEUDI** 2 mars 2017 restera un jour sombre pour deux familles établies à Ntoum, chef-lieu du département du Komo-Mondah. D'autant que la bonne entente qui régnait jusque-là entre elles pourrait être mise à rude épreuve, et pour cause. A bord de son véhicule, MB, Gabonais de 42 ans, en effectuant la marche arrière pour sortir de chez lui, a roulé sur Ismaël Messa Cora, un nourrisson de 18 mois et fils de la dame dont il est le locataire, lui ôtant la vie. Hier matin, MB, poursuivi pour homicide involontaire, a été présenté devant le procureur de la Répu-



La dépouille du petit Ismaël Messa Cora.

Photo : E-MM

blique près le tribunal de première instance de Libreville. Au sortir de l'audition, il a bénéficié d'une liberté provisoire, mais reste inculpé pour homicide involontaire. Le drame, indique le rapport d'enquête, se déroule

au quartier Carrefour-Octra, dans la commune de Ntoum, sur la route menant à la cimenterie. Quelques minutes avant de passer de vie à trépas, le petit Ismaël Messa Cora se trouve dans la salle de séjour avec sa mère. Mais le bout de chou



Le véhicule qui a roulé accidentellement sur l'enfant.

Photo : E-MM

est laissé un moment seul, sa génitrice étant partie dans sa chambre. Au même moment, MB, l'un des locataires, entreprend de sortir de la concession, au volant de son Toyota de type Land-Cruiser, immatriculé CQ-992-AA. Mais en effec-

tuant la marche arrière, il sent qu'il vient de rouler sur quelque chose. Vérification faite, il s'agit de l'enfant de son bailleur. Celui-ci aurait donc quitté le salon pour se retrouver dans la cour, profitant de la courte absence de sa mère!

« Tout s'est tellement passé vite que le petit a trouvé la mort sur-le-champ », fait savoir un Officier de police judiciaire (OPJ) en charge de l'enquête. De fait, les chances de survie du tout-petit étaient minces, car la roue du Land-Cruiser est passée sur sa tête. Informée de la situation, la Brigade territoriale (BT) de Ntoum a dépêché une équipe sur la scène de l'accident pour procéder au constat d'usage et à l'interpellation du pauvre MB, meurtrier malgré lui. Il va devoir patienter, avant de passer en jugement et s'entendre signifier la décision de justice à son égard.

## Drame dans un garage à Oyem

### Adama Sebre tué par un pneu qu'il tentait de réparer

ANS  
Oyem/Gabon

**UN** vulcanisateur de nationalité burkinabè, Adama Sebre, la trentaine, a été envoyé ad patres par un pneu qu'il était en train de réparer. Le drame s'est produit dans un garage situé au quartier Nguema, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem.

Le ressortissant ouest-africain avait reçu à réparer, à la mi-journée, la roue d'une niveleuse de marque Caterpillar, que le propriétaire devait passer récupérer par la suite. L'ouvrier



L'atelier où s'est produit le drame.

Photo : Alexis Ndong Sima

s'est donc mis, comme d'habitude, à l'ouvrage. L'irréparable s'est produit au moment où il terminait le travail. En effet, le pneu, subite-

ment, a explosé pendant qu'il procédait à son gonflement. Lui occasionnant de graves blessures. Tant et si bien que son crâne s'en est trouvé littérale-



La roue qui a provoqué la mort du vulcanisateur burkinabé.

Photo : Alexis Ndong Sima

ment ouvert, une partie du cerveau quittant sa cavité. Le malheureux, bien entendu, a rendu l'âme quelques minutes après l'accident.

Du coup, ce fut la panique dans le quartier et ses environs. Car, le bruit assourdissant causé par l'explosion du pneu, accompagné d'une épaisse

fumée, a fait penser à l'explosion d'une mine, d'armes militaires ou d'un engin de guerre, un camp militaire se trouvant justement non loin de là. Lorsque, après que la fumée s'est dissipée, des riverains sont arrivés à l'atelier, c'est l'horreur: Adama Sebre est couché sur le dos, le corps baignant dans une mare de sang. Une scène choquante et insoutenable. Au Centre hospitalier régional d'Oyem où la victime a été conduite d'urgence, les médecins n'ont fait que constater le décès. Le ressortissant burkinabé a été inhumé, le lendemain, au cimetière d'Adzabilone.

## Escroquerie, faux et usage de faux et défaut de carte de séjour

### Le mis en cause est un agent révoqué de la Garde républicaine

COE  
Libreville/Gabon

**INTERPELLÉ** par la brigade de gendarmerie sud du camp Roux, un ressortissant congolais de 29 ans, Jenny Edoumou Onganga, domicilié à Awendjé et ancien agent de la Garde républicaine - promotion 10A de 2010 - révoqué en 2013 pour indiscipline, fait actuellement l'objet d'une procédure de garde à vue. Il est accusé d'avoir escroqué un Nigérian, C.Y., en lui extorquant une somme de près de 2 millions de francs. Il est également poursuivi pour faux et usage de faux et défaut de carte de séjour. Dans l'affaire, il aurait des complices présumés, dont son beau-père, Charles

Koumba alias "Gas-oil", gendarme à la retraite et Raph Otta, également agent révoqué de la Garde républicaine.

C.Y. raconte. Alors qu'il qu'il a une conversation avec sa femme au sujet de l'établissement des cartes de séjour de cette dernière et de certains membres de sa famille, Charles Koumba surgit et se mêle à la discussion. Il fait savoir au Nigérian qu'il peut l'aider, par le biais de son beau-fils Edoumou, et de son ami Otta, qu'il leur présente comme des policiers en service à la Direction générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI). Un accord est vite trouvé. Les dossiers sont constitués et déposés à la DGDI, avec accusé de réception. De quoi mettre la victime en confiance. C.Y. ne voit donc aucun inconvénient à



Jenny Edoumou Onganga nie en bloc les faits qu'on lui reproche.

Photo : COE

remettre la somme de 1 million 800 000 francs à ses interlocuteurs. Deux semaines plus tard, Edoumou et Otta donnent ren-

dez-vous à C.Y. à la DGDI, pour la procédure finale. Une fois sur place, le duo l'installe dans un bureau, celui du patron de la DGDI,

lui fera-t-il savoir... avant de disparaître. C.Y., las d'attendre, se résout finalement à rentrer chez lui.

**MARCHE CONCLU.** Quelques heures après, le ressortissant nigérian reçoit un appel téléphonique d'Otta, qui sollicite un versement de 100 000 francs via Airtelmoney, pour le "colonel" qui s'occupe du dossier. Après avoir effectué le transfert, C.Y. est surpris d'entendre sa femme lui expliquer que le numéro par lequel la transaction a été faite est celui d'Otta. En témoigne, le message de confirmation d'envoi de la maison de téléphonie mobile, qui affiche le nom du destinataire.

Soupons de C.Y. Le comble, le beau-père Koumba et le beau-fils Edoumou, ainsi que leur ami Otta sont devenus tout d'un coup in-

joignables au téléphone. Peu de temps après, C.Y. rencontre "Gasoil" vers Awendjé. Il le neutralise et le conduit immédiatement à la brigade de gendarmerie. Son beau-fils Jenny Edoumou Onganga est interpellé à son tour. Après moult péripéties, Edoumou déclarera n'avoir jamais pris part à l'opération. Mais lors d'une fouille minutieuse à son domicile, les enquêteurs découvrent un acte de naissance gabonais établi à son nom à la mairie de Franceville. Les gendarmes apprennent, en plus, qu'Edoumou est Congolais et non Gabonais, comme il le prétend. Il devrait donc être présenté devant le parquet de Libreville. Son présumé acolyte, Raph Otta actuellement en fuite, est activement recherché.